

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT
GERMAIN DE SALLES – SEANCE DU 8 AVRIL 2022 A 19 H 30**

L'an deux mille vingt-deux, le 8 avril à 19 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain de Salles, dûment convoqué, s'est réuni à la salle d'exposition, sous la présidence de M. Robert PINFORT, Maire.

PRESENTS : Mrs Robert PINFORT, Guillaume RAY, Thierry MARTIN-DOUYAT, Daniel REGNIER Mme Patricia IGIER, Mrs Marius COZMA, Quentin DUROCH, Frédéric GOUYARD, Yannick MORVAN, Lionel RIBOT

ABSENTS EXCUSÉS : M. TURY a donné pouvoir à M. DUROCH

M. Quentin DUROCH est élu secrétaire de séance, assisté de Mme Chantal GUERET, secrétaire de Mairie.

PREAMBULE : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire propose de valider le procès-verbal de la réunion du 18 mars dernier, expédié à tous les membres. A l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal est approuvé.

POINT N°1 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2022

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 1 abstention (Lionel RIBOT) décide les taux d'imposition pour 2022 **ainsi qu'il suit** :

	Taux 2022	Taux 2021 :
Taxe foncière (bâti) :	33.25 %	30.34 %
Taxe foncière (non bâti) :	21.30 %	19.44 %

POINT N°2 : VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions communales 2022 comme suit. Elles seront inscrites au budget primitif de l'année 2022 à l'article 6574 pour un montant de **4 285.80 euros**.

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT DE LA SUBVENTION
Société de chasse	200.00 €
Amicale Loisirs et détente	200.00 €
Amicale Laïque Jenzat/St Germain de Salles	200.00 €
Centre Culturel et Sportif	200.00 €
Cavaliers du Ga	200.00 €
Football Club de St Germain de Salles	200.00 €
Les Amis de la Pétanque	200.00 €
Les Tritons Ripailleurs	200.00 €
Centre Social « La Magic »	400.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Etroussat	100.00 €
Société Musicale de Jenzat	800.00 €
Allier à livre ouvert	60.00 €
Association des Maires de l'Allier	195.80 €
Association des Maires Ruraux	220.00 €
ACVG Bleuets de France	60.00 €
Souvenir Français	100.00 €
Gannat Sports Events (course cycliste)	250.00 €
Subvention exceptionnelle	500.00 €
TOTAL	4 285.80 euros

POINT N°3 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Comme chaque année, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 75 000 euros sur 12 mois auprès du Crédit Agricole Centre France. Il est rappelé que depuis quelques années maintenant, cette ligne de trésorerie n'est pas utilisée mais peut être utile en cas de coup dur, d'autant plus que si elle n'est pas utilisée, il n'y a que les frais de commission d'engagement à régler d'un montant de 150 euros.

POINT N° 4 : CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT AU HAMEAU DE SALLES : FINANCEMENT DU PROJET

Il est nécessaire de contracter un prêt pour financer les travaux de création d'un réseau d'assainissement dans la rue du froment dans le cadre du réaménagement du hameau de Salles. 2 banques ont été sollicitées pour un emprunt de 15 000 euros sur 7 ou 15 ans :

CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE :

Taux : 2.15 %

Nombre d'échéances : 15

Mise à disposition : 29/04/2022

Frais : 30 euros

Montant par échéance : 1 180.52 euros

1^{ère} échéance : 29/04/2023

Taux : 1.55 %

Nombre d'échéances : 7

Mise à disposition : 29/04/2022

Frais : 30 euros

Montant par échéance 2 277.76 euros

1^{ère} échéance : 29/04/2023

BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES :

Taux : 2.60 %

Nombre d'échéances : 15

Mise à disposition : 1^{er} semestre 2022

Commission d'engagement : 500 euros

Montant par échéance : 1 220.43 euros

Taux : 2.09 %

Nombre d'échéances : 7

Mise à dispo : 1^{er} semestre 2022

Commission d'engagement : 500 euros

Montant par échéance : 2 325.70 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE de retenir la proposition du Crédit Agricole Centre France pour un emprunt à taux fixe, d'un montant de 15 000 euros, annuel, sur une durée de 7 ans au taux de 1.55 %, AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire.**

POINT N° 5 : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE DES POMPIERS D'ETROUSSAT

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'entretien qu'il a eu avec Monsieur VERNAY, Maire d'Etroussat : La commune d'Etroussat envisage d'effectuer des travaux d'agrandissement de la caserne des pompiers afin de garer de nouveaux véhicules. Ces travaux s'élevaient à 38 161.11 euros HT. Il est proposé que cette somme soit partagée entre les 4 communes sur lesquelles les pompiers d'Etroussat interviennent, de la façon suivante :

Montant total des travaux : 38 161.11 euros HT

Population totale des 4 communes : 1 427 habitants

Soit une participation par habitant de 38 161.11 euros /1 427 habitants : **26.74 euros**

Il est demandé une participation de la commune de Saint-Germain de Salles de 11 659.60 euros pour 436 habitants.

Entendu l'exposé, aux vues du peu de documents fournis par la mairie d'Etroussat et en l'absence d'informations plus précises émanant du conseil départemental et/ou du SDIS sur les modalités de cet agrandissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **S'ACCORDE à dire qu'à ce jour il n'est pas possible de se prononcer sur une éventuelle participation financière pour ce projet, CHARGE Monsieur le Maire de se rapprocher des services du directeur du SDIS pour avoir des précisions.**

POINT N° 6 : EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 (Lotissement Les Rabanelles, Assainissement et commune)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif 2022 du lotissement Les Rabanelles qui s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement et en section d'investissement ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : 222 604.42 euros
- Section d'investissement : 166 102.42 euros

A l'unanimité vote les propositions nouvelles du budget primitif 2022 « **Assainissement** » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 63 372.33 euros
- Section d'investissement : 58 711.99 euros

A l'unanimité vote les propositions nouvelles du budget primitif 2022 « **Commune** » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 507 033.66 euros
- Section d'investissement : 179 508.27 euros

QUESTIONS DIVERSES

- Passage caméra impasse du four banal et sur 2 branchements situés rue du froment par la Compagnie des déboucheurs (63).
- Point sur la réparation du camion : Les réparations seront faites mais pas avant la fin du mois (manque de pièces). Il faut donc continuer à louer un autre camion jusqu'à la fin du mois. Cela coûte 40 euros par jour et seuls les 15 premiers jours ont été pris en charge par l'assurance.
- La communauté de Communes St Pourçain Sioule Limagne va proposer aux communes d'adhérer à l'application mobile « Intra Muros » qui permet d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale. Elle permet de garder un lien en temps réel avec la population.
- Feux d'artifice du 14 juillet : 2020 euros TTC. Il devrait être tiré le 13 juillet.
- Rappel du passage de la Course cycliste le 1^{er} mai prochain
- Modification du calendrier des manifestations

Fin de séance : 22h15

Le Maire, Robert PINFORT	
Le Secrétaire de séance, Quentin DUROH	